

Forte croissance au premier trimestre soutenue par la Médecine de Spécialités, les Vaccins et la Santé Grand Public

Paris, le 27 avril 2023

T1 2023 : Augmentation des ventes de 5,5% à TCC et du BNPA des activités⁽¹⁾ de 11,9% à TCC

- La Médecine de Spécialités progresse de 18,3% portée par Dupixent[®] (+39,7%, à 2 316 millions d'euros) et les maladies rares
- Les ventes de Vaccins sont en hausse de 15,2% avec la poursuite de la reprise des vaccins Rappels et des vaccins pour voyageurs ainsi qu'aux livraisons du vaccin COVID en Europe
- Les ventes de la Médecine Générale sont en baisse de 11,4%, en raison principalement de la baisse des ventes de Lantus[®] et des cessions. Les produits stratégiques sont en hausse de 1,6%
- Les ventes de la Santé Grand Public sont en hausse de 11,2% en raison principalement d'un effet prix et d'une séquence favorable des stocks
- Le BNPA des activités est de €2,16, en hausse de 11,3% à données publiées et de 11,9% à TCC
- Le BNPA IFRS est de €1,60, (en baisse de 0,6%)

Avancées en R&D et réglementaires au T1

- Approbation par la FDA d'ALTUVIIIIO™ chez l'adulte et l'enfant atteints d'hémophilie A
- Deux nouvelles approbations par la Commission Européenne pour Dupixent[®] dans le traitement de l'œsophagite à éosinophiles à partir de 12 ans et dans la dermatite atopique chez le nourrisson
- Examen de Dupixent[®] accordé par la FDA et au Japon pour le traitement de l'UCS
- Dupixent[®] a atteint son critère d'évaluation primaire et l'ensemble de ses critères d'évaluation secondaires, lors de sa première étude de phase 3 chez les patients atteints de BPCO

Avancées de la stratégie de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise au T1

- Sanofi s'associe au ministère de la Santé du Ghana pour améliorer l'accès aux soins du diabète
- SBTI valide l'objectif de zéro émission nette⁽²⁾ en 2045 et le nouvel objectif de réduction du scope 3 de Sanofi

Perspectives de BNPA des activités 2023⁽¹⁾

- Sanofi anticipe une croissance du BNPA des activités⁽¹⁾ 2023 "low single digit" (dans le bas de la fourchette à un chiffre⁽³⁾) à TCC, sauf événements majeurs défavorables imprévus. L'effet des changes sur le BNPA des activités 2023 est estimé à environ -5,5% à -6,5% en appliquant les taux de change moyens d'avril 2023.

Paul Hudson, Directeur Général de Sanofi, déclare :

"Nous démarrons l'année 2023 avec de solides résultats, grâce à une croissance à deux chiffres des ventes de Médecine de Spécialités, des Vaccins et de la Santé Grand Public. Dupixent[®] poursuit sa forte performance et est en bonne voie pour atteindre l'objectif de 10 milliards d'euros de ventes pour cette année. Le profil unique du Dupixent[®] a encore été souligné par les résultats très positifs de l'étude pivot dans la bronchopneumopathie chronique obstructive, non contrôlée. Nous sommes impatients d'en discuter avec les régulateurs. Notre portefeuille de produits à un stade précoce à intermédiaire progresse et nous prévoyons de présenter plusieurs candidats prometteurs lors de prochains événements investisseurs consacrés à la R&D. Nous sommes confiants dans les perspectives de nos activités pour le reste de l'année, tout en gérant notre dernière perte d'exclusivité significative de la décennie avec l'entrée sur le marché américain à la fin du premier trimestre des génériques d'Aubagio[®]. Nous continuons de déployer notre stratégie de croissance "Play to Win" avec le lancement d'Altuviiiio™ en cours aux États-Unis et le lancement attendu de Beyfortus[®] dans les temps pour la saison du VRS plus tard cette année."

	T1 2023	Variation	Variation à TCC
Chiffre d'affaires net IFRS publié	10 222 m€	+5,7%	+5,5%
Résultat net IFRS publié	1 995 m€	-0,7%	—
BNPA IFRS publié	1,60 €	-0,6%	—
Cash flow libre ⁽⁴⁾	1 537m€	-10,0%	—
Résultat opérationnel des activités	3 333 m€	+8,7%	+9,3%
Résultat net des activités ⁽¹⁾	2 699 m€	+11,3%	+11,9%
BNPA des activités ⁽¹⁾	2,16 €	+11,3%	+11,9%

Sauf indication contraire, l'évolution du CA est exprimée à taux de change constants (TCC) (voir la définition Annexe 7) (1) Le commentaire du compte de résultat net des activités, indicateur non-GAAP, permet de rendre compte de la performance économique de Sanofi (voir définition à l'Annexe 7). Le compte de résultats consolidés du T1 2023 figure en Annexe 3 et le passage du résultat net IFRS au résultat net des activités, en Annexe 4; (2) Définition de Sanofi du "Zéro Emission nette" dans la section ESG; (3) Le BNPA des activités de 2022 s'élève à €8,26; (4) Le Cash-flow libre est un indicateur non-GAAP (voir définition à l'Annexe 7).

Résumé du premier trimestre 2023

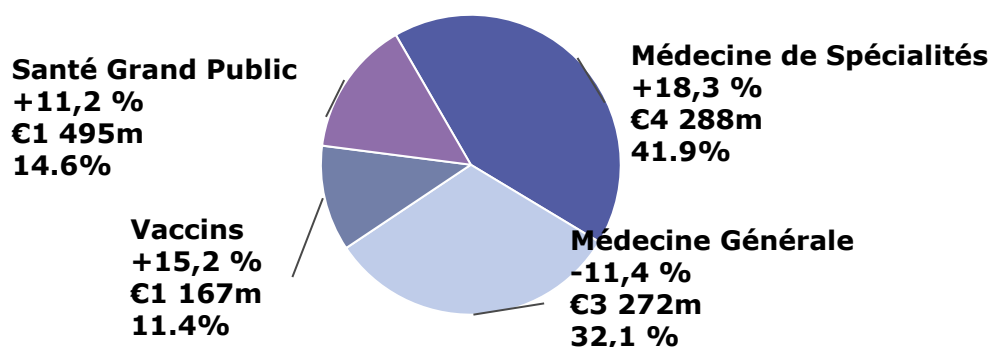
Sauf indication contraire, les taux d'évolution du chiffre d'affaires sont exprimés à TCC¹.

Au premier trimestre 2023, le chiffre d'affaires de Sanofi a atteint 10 222 millions d'euros, soit une hausse de 5,7% à données publiées. L'effet des variations de taux de change a été positif de 0,2 point de pourcentage. À TCC, le chiffre d'affaires de Sanofi a progressé de 5,5%.

Entités commerciales globales (Global Business Units, GBUs)

Chiffre d'affaires du T1 2023 par GBU (variation à TCC ; en millions d'euros ; en % du chiffre d'affaires total)

Chiffre d'affaires du T1 2023 en hausse de 5,5% à €10 222 m



Résultat opérationnel des activités

Au premier trimestre 2023, le **résultat opérationnel des activités** a progressé de 8,7%, à 3 333 millions d'euros (+9,3% à TCC). Le ratio résultat opérationnel des activités sur chiffre d'affaires a augmenté de 0,9 point de pourcentage, à 32,6% (32,8% à TCC).

Acquisitions et principales collaborations

Le 13 mars 2023, Sanofi et Provention Bio ont conclu un accord en vertu duquel Sanofi se portera acquéreur des actions en circulation de Provention Bio, à raison 25,00 dollars américains par action, ce qui représente une transaction en numéraire valorisée approximativement à 2,9 milliards de dollars américains. Cette opération permettra à Sanofi d'acquérir en pleine propriété TZIELD™ (teplizumab-mzww) un traitement innovant contre le diabète de type 1, premier de sa classe pharmacothérapeutique, qui viendra enrichir son portefeuille de médicaments en Médecine Générale. Cette acquisition cadre avec les orientations stratégiques de Sanofi qui prévoient de fonder la croissance de l'entreprise sur les maladies immunitaires et les médicaments qui modifient leur évolution dans des domaines où les besoins thérapeutiques sont importants, ainsi que sur son expertise dans le diabète. Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles et devrait être finalisée au deuxième trimestre de 2023.

Le 11 avril 2023, Sanofi a annoncé une simplification des accords contractuels relatifs au développement et à la commercialisation de Beyfortus® (nirsevimab) aux États-Unis. Selon les nouveaux accords, Sobi a mis fin à son accord de participation avec AstraZeneca, et Sanofi et AstraZeneca ont amendé l'accord de collaboration afin que Sanofi dispose du contrôle commercial total de Beyfortus® aux États-Unis. En conséquence, Sanofi a comptabilisé un actif incorporel évalué à la juste valeur des droits incrémentaux acquis auprès d'AstraZeneca, dont la charge d'amortissement sera exclue du résultat net des activités. Sanofi a simultanément et directement conclu un accord sur des droits à redevance avec Sobi, en vertu duquel Sanofi versera à Sobi un pourcentage des ventes nettes de Beyfortus® aux États-Unis. Cet accord est une transaction financière, par laquelle Sanofi transfère au bénéfice de Sobi un droit à recevoir des redevances futures. Au titre de cet accord, Sanofi a comptabilisé un passif financier évalué à la juste valeur des redevances américaines. Ce passif sera en conséquence réduit au fur et à mesure du paiement de ces redevances. Les ajustements ultérieurs de la juste valeur du passif seront comptabilisés en résultat en dehors du résultat net des activités.

¹ Voir en Annexe 7 les définitions des indicateurs financiers.

En ce qui concerne les territoires en dehors des États-Unis, l'accord de collaboration existant entre AstraZeneca et Sanofi continue de régir cette relation (à l'exception de la Chine, qui est désormais définie comme un "marché majeur", avec un partage des bénéfices/pertes à 50/50 avec AstraZeneca).

Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires (en M€)	T1 2023	Variation à TCC
États-Unis	4 069	+11,8%
Europe	2 576	+8,4%
Reste du Monde	3 577	-2,1%
dont Chine	755	-14,0%

Au premier trimestre, les ventes aux **États-Unis** ont augmenté de 11,8% (à 4 069 millions d'euros), soutenues par la forte performance de la médecine de spécialités tirée par la croissance de Dupixent® qui a plus que compensée la baisse des ventes de Lantus®.

En **Europe**, les ventes au premier trimestre ont progressé de 8,4% (à 2 576 millions d'euros), essentiellement soutenues par Dupixent®, Nexviadyme®, Praluent® et les livraisons du vaccin COVID, ainsi que la croissance à deux chiffres de la Santé Grand Public.

Dans la région **Reste du Monde**, les ventes au premier trimestre ont baissé de 2,1% (à 3 577 millions d'euros), reflétant principalement la baisse des ventes en Chine partiellement compensée par la performance de la médecine de spécialités dans cette région, tirée par Dupixent® et les Maladies Rares ainsi que la croissance de la Santé Grand Public. En **Chine**, les ventes ont baissé de 14,0% à 755 millions d'euros, reflétant un ralentissement en début d'année lié au COVID. De plus, les ventes de Lantus® ont été impactées par la baisse des prix liée au plan de *Volume Based Procurement* (VBP) partiellement compensée par la performance de la médecine de Spécialités et Praluent®.

Biopharma

Les segments de Biopharma comprennent la Médecine de Spécialité, la Médecine Générale ainsi que l'activité Vaccins. (Voir Annexes 1 & 2 pour une information détaillée sur les segments)

Médecine de Spécialités

Chiffre d'affaires (en M€)	T1 2023	Variation à TCC
Dupixent®	2 316	+39,7%
Aubagio®	419	-16,9%
Myozyme® / Lumizyme®	228	-3,0%
Fabrazyme®	246	+11,8%
Cerezyme®	196	+26,7%
Eloctate®	118	-15,9%
Alprolix®	125	+12,0%
Aldurazyme®	78	+14,5%
Nexviazyme®/Nexviadyme®	81	+163,3%
Jevtana®	79	-21,4%
Sarclisa®	87	+33,8%
Cablivi®	58	+23,9%
Enjaymo™	16	

Au premier trimestre, les ventes de **Dupixent®** (collaboration avec Regeneron) ont progressé de 39,7%, à 2 316 millions d'euros. Aux États-Unis, les ventes de Dupixent® ont atteint 1 759 millions d'euros (en hausse de 43,3%), soutenues par le maintien d'une demande forte dans ses indications homologuées, à savoir, la dermatite atopique (DA), l'asthme, la polypose nasosinusienne (PNS), l'œsophagite à éosinophiles et le prurigo nodulaire. Les prescriptions totales de Dupixent® (TRx, Total Prescriptions) ont augmenté de 32% (*comparativement au premier trimestre 2022*) et les nouvelles prescriptions (NBRx, New-to-Brand Prescriptions) ont progressé de 45% sur la même période. En Europe, les ventes de Dupixent® au premier trimestre ont augmenté de 32,2% pour atteindre 277 millions d'euros, soutenues par la poursuite de la croissance dans la dermatite atopique, l'asthme et la PNS. Dans la région Reste du monde, les ventes au premier trimestre ont atteint 280 millions, en croissance de 27,8%, soutenues principalement par le Japon et la Chine.

Les ventes d'**Aubagio®** ont baissé de 16,9% au premier trimestre, à 419 millions d'euros, reflétant l'entrée attendue des génériques aux États-Unis à partir de mi-mars. Dans la région reste du monde, la baisse des ventes reflète l'effet d'une concurrence générique au Canada. En Europe, la concurrence des génériques du tériflunomide est attendue au quatrième trimestre 2023.

Au premier trimestre, les ventes de **Nexviazyme®/Nexviadyme®** ont atteint 81 millions d'euros en hausse de 163,3% au premier trimestre (dont 56 millions aux États-Unis) reflétant les remplacements de **Myozyme®/Lumizyme** chez les patients Pompe éligibles (maladie avancée) ainsi que l'augmentation de nouveaux patients. Les ventes de **Myozyme®/Lumizyme** ont baissé de 3,0% à 228 millions d'euros en raison des remplacements par Nexviazyme®/Nexviadyme® partiellement compensés par la croissance dans la région Reste du Monde qui a bénéficié d'une séquence favorable des ventes.

Au premier trimestre, les ventes de **Fabrazyme®** ont augmenté de 11,8%, à 246 millions d'euros, reflétant des nouveaux patients et une croissance dans les trois régions.

Les ventes de **Cerezyme®** ont augmenté de 26,7% pour atteindre 196 millions d'euros, essentiellement liées à la progression des ventes dans la région Reste du Monde qui ont bénéficié d'une séquence des ventes favorable.

Au premier trimestre, les ventes de **Eloctate®** ont atteint 118 millions d'euros, en baisse de 15,9% en raison des pressions concurrentielles aux États-Unis et d'une fluctuation du niveau des stocks.

ALTUVIIIIO™, une nouvelle classe de facteur VIII pour le traitement de l'hémophilie A administrée une fois par semaine qui confère une protection significative contre les saignements, a été lancé aux États-Unis à la fin du mois de mars.

Au premier trimestre, les ventes de **Alprolix®** ont enregistré une hausse de 12,0%, à 125 millions d'euros soutenues par la croissance aux États-Unis et dans la région Reste du Monde.

Au premier trimestre, les ventes de **Sarclisa®** se sont élevées à 87 millions d'euros, en hausse de 33,8% soutenues par la croissance dans les trois régions.

Au premier trimestre, les ventes de **Jevtana®** ont baissé de 21,4%, à 79 millions d'euros, en raison du lancement de génériques fin mars 2021 en Europe et de la baisse des ventes aux États-Unis liée à l'augmentation de la pression concurrentielle. Aux États-Unis, Jevtana® est couvert par quatre brevets : US 7,241,907, US 8,927,592, US 10,583,110 et US 10,716,777. Sanofi a intenté des actions en contrefaçon de brevet devant le Tribunal américain du District de Delaware sur le fondement de la loi Hatch-Waxman, contre les fabricants de génériques ayant déposé une demande d'approbation en faisant valoir trois brevets (le brevet '110, le brevet '777 et le brevet '592). Sanofi est parvenu à un accord à l'amiable avec la plupart des fabricants de génériques et l'action intentée contre le seul défendeur restant, Sandoz, est en cours. En août 2022, le tribunal du district a rejeté l'action en contrefaçon de Sanofi relative au brevet '592. Un procès de trois jours a eu lieu du 11 au 13 janvier 2023. Sandoz a accepté de ne lancer aucun produit générique à base de cabazitaxel jusqu'à la première des deux dates suivantes : soit une décision du tribunal de district en sa faveur, ou quatre mois après le dépôt des mémoires à l'issue du procès.

Au premier trimestre, les ventes de **Cablivi®** se sont élevées à 58 millions d'euros (+23,9%), portées par la croissance dans les trois régions.

Les ventes de **Xenpozyme™**, premier et seul traitement des manifestations non neurologiques du déficit en sphingomyélinase acide, ont atteint 18 millions d'euros au premier trimestre générés aux États-Unis et en Europe.

Les ventes de **Enjaymo™**, le premier traitement pour les patients atteints de la maladie des agglutinines froides, ont atteint 16 millions d'euros au premier trimestre principalement générés aux États-Unis et au Japon.

Médecine Générale

Produits stratégiques²

Chiffre d'affaires (en M€)	T1 2023	Variation à TCC
Lovenox®*	323	-11,9%
Toujeo®	289	+4,4%
Plavix®	236	-6,5%
Thymoglobulin®	109	+11,3%
Praluent®	98	+42,0%
Multaq®	84	-6,9%
Rezurock®	67	+56,1%

Au premier trimestre, le chiffre d'affaires **des produits stratégiques** a augmenté de 1,6% à 1 617 millions d'euros, soutenu principalement par la croissance à deux chiffres de Praluent®, Rezurock®, Thymoglobulin® et Soliqua® qui a compensé la baisse des ventes de Lovenox® et de Plavix®.

² Sanofi se concentre en priorité sur les médicaments de son portefeuille de Médecine Générale qui présentent un profil différencié et/ou établi et affichent un potentiel de croissance significatif sur des marchés essentiels.

Au premier trimestre, les ventes de **Lovenox**[®] ont atteint 323 millions d'euros, soit une diminution de 11,9%, reflétant la baisse de la demande liée au COVID-19 comparée au premier trimestre 2022 et l'augmentation de la concurrence des biosimilaires.

Au premier trimestre, les ventes de **Toujeo**[®] ont augmenté de 4,4%, à 289 millions d'euros, reflétant la croissance aux États-Unis et en Europe. Dans la région Reste du monde, la performance reflète la baisse des ventes en Chine en raison d'une base de comparaison défavorable au premier trimestre 2022 (avant la mise en place du programme VBP).

Les ventes de **Plavix**[®] ont baissé de 6,5% à 236 millions d'euros, reflétant une baisse de prix obligatoire au début d'avril 2022 au Japon. En Chine, les ventes ont baissé de 1,6% à 117 millions d'euros en raison d'un impact des renouvellements du VBP par provinces.

Au premier trimestre, les ventes de **Praluent**[®] ont augmenté de 42,0%, à 98 millions d'euros, soutenues par la forte performance en Europe et en Chine.

Les ventes de **Rezurock**[®] ont progressé de 56,1% à 67 millions d'euros au premier trimestre soutenues par l'accroissement des nouveaux patients ainsi qu'une amélioration de l'observance. Depuis son lancement, plus de 1 580 patients ont été traités avec Rezurock[®].

Produits non stratégiques

Au premier trimestre, le chiffre d'affaires des **produits non stratégiques** a diminué de 20,5%, à 1 520 millions d'euros, essentiellement en raison des cessions (-2,2 points de pourcentage) et de la baisse des ventes de Lantus[®].

Les ventes de **Lantus**[®] se sont établies à 447 millions d'euros, en baisse de 32,6% au premier trimestre. Aux États-Unis, les ventes de Lantus[®] ont baissé de 39,4% reflétant la poursuite de l'érosion du marché des insulines basales, ainsi qu'une baisse du prix moyen net. Dans la région Reste du Monde, les ventes de Lantus[®] ont baissé de 34,8% en raison principalement de la baisse des prix liée à la mise en place du programme VBP en Chine ainsi que d'une base de comparaison élevée au premier trimestre 2022.

Vaccins

Chiffre d'affaires (en M€)	T1 2023	Variation à TCC
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH)	537	-11,3%
Vaccins Méningite, vaccins pour voyageurs et vaccins endémiques	249	+16,7%
Vaccins Rappels	124	+11,9%
Vaccins grippe	63	+6,1%
Autres	194	+781,8%

Au premier trimestre, le chiffre d'affaires des **Vaccins** a augmenté de 15,2% (à 1 167 millions d'euros), reflétant notamment les ventes contractuelles du vaccin de rappel recombinant COVID-19 (167 millions d'euros), Vidprevtyl Beta[®] en Europe enregistrées dans "Autres". De plus, les vaccins Rappels et Voyageurs ont continué leur reprise suite au ralentissement lié au COVID-19 en 2020 et 2021, et ont permis à leur franchise respective d'afficher une croissance à deux chiffres. Les ventes du vaccin contre l'encéphalite japonaise (cédé au quatrième trimestre 2022 et dont les ventes étaient enregistrées dans la franchise Vaccins pour Voyageurs et Endémiques) étaient de 19 millions au premier trimestre 2022.

Au premier trimestre, les ventes des **vaccins Polio/Coqueluche/Hib** (PPH) ont atteint 537 millions d'euros, en baisse de 11,3%, reflétant une baisse des ventes de la région Reste du Monde en raison de l'arrêt de la commercialisation d'un vaccin ainsi qu'une base de comparaison élevée pour le vaccin polio injectable liée à une séquence des ventes favorable au premier trimestre 2022. Aux États-Unis, Vaxelis[®] a poursuivi son gain de part de marché par rapport aux vaccins pentavalents (dont Pentacel[®]) dans la première série de vaccination des nourrissons. Pour rappel, les ventes de Vaxelis[®] sur le marché ne sont pas consolidées et les profits sont partagés à parts égales entre Sanofi et Merck & Co.

Au premier trimestre, les ventes de vaccins **Méningite, Voyageurs et Endémiques** ont progressé de 16,7% à 249 millions d'euros soutenues par les vaccins méningites dans la région Reste du Monde et la poursuite de la reprise des vaccins voyageurs qui ont atteint un niveau proche de la période pré-COVID.

Au premier trimestre, les ventes de vaccins **Rappel** ont augmenté de 11,9%, à 124 millions d'euros soutenues par la croissance en Europe et aux États-Unis.

Résultat opérationnel de Biopharma

Au premier trimestre, le **résultat opérationnel des activités Biopharma** a augmenté de 12,2%, à 2 789 millions d'euros (+12,6% à TCC). Cette progression reflète une amélioration de la marge brute, des plus-values de cessions plus élevées qu'au premier trimestre 2022 ainsi qu'une progression des frais commerciaux et généraux liée aux coûts de lancement dans la Médecine de Spécialité. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur chiffre d'affaires a augmenté de 2,1 points de pourcentage, à 32,0% (32,2% à TCC).

Mise à jour R&D au terme du premier trimestre 2023

Mise à jour réglementaire

- La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a approuvé **ALTUVIIIIO™** (efanesoctocog alfa), premier facteur VIII de remplacement à action soutenue de sa classe pharmacothérapeutique, indiqué pour la prophylaxie de routine et le traitement ponctuel pour contrôler les épisodes hémorragiques, ainsi que pour la prise en charge péri opératoire, chez l'adulte et l'enfant atteints d'hémophilie A. ALTUVIIIOTM est le premier et le seul traitement de l'hémophilie A permettant d'obtenir des niveaux d'activité du facteur normaux ou quasi-normaux (supérieurs à 40 %) pendant presque toute la semaine, à raison d'une dose hebdomadaire, et de réduire significativement les saignements comparativement au traitement prophylactique antérieur par facteur VIII.

L'approbation est basée sur les données de l'essai pivot de Phase 3 XTEND-1 chez l'adulte et l'adolescent atteints d'hémophilie A, récemment publiées dans le New English Journal of Medicine.

De plus, l'étude pivot de Phase 3 XTEND-Kids évaluant la sécurité, l'efficacité et le profil pharmacocinétique d'ALTUVIIIIO™, à raison d'une dose prophylactique hebdomadaire, chez des enfants âgés de moins de 12 ans atteints d'hémophilie A sévère préalablement traités, a atteint son critère d'évaluation primaire de sécurité, avec aucun inhibiteur du facteur VIII détecté.

- La FDA a accepté d'examiner la demande de licence de produit biologique supplémentaire (sBLA) relative à **Dupixent®** (dupilumab) pour le traitement des adultes et adolescents à partir de 12 ans souffrant d'urticaire chronique spontanée (UCS) inadéquatement contrôlée par des médicaments conventionnels (antihistaminiques anti-H1), dont le rendu de la décision est prévu le 22 octobre 2023. Une demande a également été soumise à l'Agence Japonaise des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux (PDMA).
- La Commission européenne a approuvé **Dupixent®** dans l'Union européenne pour le traitement de la dermatite atopique sévère de l'enfant âgé de 6 mois à 5 ans candidat à un traitement systémique. Avec cette approbation, Dupixent® devient le premier et le seul médicament ciblé indiqué pour le traitement des enfants de cette tranche d'âge en Europe et aux États-Unis.
- La Commission européenne a étendu l'autorisation de mise sur le marché de **Dupixent®** dans l'Union européenne au traitement de l'œsophagite à éosinophiles de l'adulte et de l'adolescent à partir de 12 ans, pesant au moins 40 kg, qui sont inadéquatement contrôlés par des médicaments conventionnels ou y sont intolérants ou auxquels ces médicaments sont déconseillés. Avec cette approbation, Dupixent® est le premier et le seul médicament ciblé indiqué expressément pour le traitement de l'œsophagite à éosinophiles en Europe et aux États-Unis.

Mise à jour du portefeuille

Phase 3 :

- Dupixent®** a démontré une diminution cliniquement et hautement significative de 30 % des exacerbations aiguës modérées ou sévères de la BPCO (symptômes respiratoires aggravant rapides et aigus) lors de l'étude pivot BOREAS, ainsi qu'une amélioration significative de la fonction pulmonaire, de la qualité de vie, et des symptômes respiratoires de la BPCO. Les détails d'efficacité et sécurité de cette étude seront présentés lors de la Conférence de l'American Thoracic Society (ATS). La seconde étude répliquative de Phase 3 de Dupixent® dans la BPCO est en cours, avec des données prévues en 2024.

L'étude de Phase 3 évaluant Dupixent® dans l'urticaire au froid chronique (LIBERTY-CINDU) n'a pas atteint ses critères d'efficacité prédéfinis pour la poursuite du programme.

Les programmes de Dupixent® en rhinosinusite fongique allergique et en rhinosinusite chronique sans polypes ont été arrêtés suite à une priorisation du portefeuille de produits. Les études en cours dans ces indications seront amendées et finalisées.

- De nouvelles données sur le **tolebrutinib** issues d'un partenariat collaboratif de recherche et développement avec le National Institute of Neurological Disorders and Stroke (NINDS), ont montré un impact significatif sur des biomarqueurs neuroinflammatoires du système nerveux central associés à la progression de la maladie, soulignant son potentiel à freiner la survenue de troubles incapacitants et répondre ainsi à un besoin non satisfait dans la sclérose en plaque. Ces données ont été présentées au Forum 2023 de l'Americas Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis (ACTRIMS).

- Les résultats des études ATLAS-INH et ATLAS A/B, évaluant l'efficacité et la sécurité de **fitusiran**, un ARN interférent expérimental pour le traitement prophylactique de l'hémophilie A ou B, de l'adulte et de l'adolescent, confirmant le potentiel de ce médicament expérimental à transformer la prise en charge de l'hémophilie en répondant à des besoins non pourvus dans tous les types d'hémophilie, avec ou sans inhibiteurs, ont été publiés respectivement dans The Lancet et The Lancet Haematology.
- Les données de l'étude d'extension à long terme de Phase 3 COMET montrant l'effet soutenu de **Nexviazyme**® pendant près de trois ans chez les patients atteints de la forme tardive de la maladie de Pompe n'ayant jamais été traités auparavant ou ayant été passés sous traitement par alglucosidase alpha, ont été présentées au WORLDSymposium™.

Phase 2 :

- L'étude évaluant l'efficacité, la tolérance et la sécurité de l'inhibiteur de RIPK1 **SAR443820** chez les patients atteints de sclérose en plaque a recruté ses premiers participants.
- Le développement d'**atuzabrutinib**, inhibiteur BTK topique, a été arrêté à la suite des résultats de l'étude évaluant la molécule chez les patients atteints de dermatite atopique faible à modérée, montrant une efficacité et pharmacocinétique sous-optimales.
- L'étude évaluant la sécurité, le profil pharmacocinétique, et l'efficacité de **Sarclisa**® par voie sous-cutanée chez les adultes atteints d'anémie hémolytique auto-immune a été arrêtée à la suite des résultats préliminaires et pour priorisation du portefeuille de produits.
- Des nouvelles études évaluant l'efficacité et la sécurité de **Dupixent**® dans le traitement de la colite ulcéreuse (NCT05731128) et la gastroentérite à éosinophiles (NCT05831176) ont débutées.

Phase 1 :

- L'étude évaluant la sécurité, la tolérance et la pharmacocinétique de **SAR444419** (Nanobody® VHH anti-TNFα/IL-6) chez des volontaires sains, a été arrêtée compte-tenu du rapport bénéfice/risque.

Mise à jour organisationnelle

Le 13 février, Sanofi a annoncé le départ de John Reed, ancien responsable monde Recherche et Développement. Le processus de recherche interne et externe pour la succession est en cours. Dietmar Berger, Chief Medical Officer et Global Head of Development a accepté d'assurer l'intérim de la direction de l'organisation R&D.

Une présentation actualisée du pipeline de R&D au 31 mars 2023 est consultable sur le site Internet de Sanofi : <https://www.sanofi.com/en/science-and-innovation/research-and-development>

Santé Grand Public

Chiffre d'affaires (en M€)	T1 2023	Variation à TCC
Allergie	276	+17,0%
Toux & Rhume	145	+22,3%
Douleur	306	+4,7%
Santé digestive	425	+21,5%
Bien-être physique et mental	154	-2,6%
Hygiène personnelle	150	+12,3%

Au premier trimestre, les ventes de la **Santé Grand Public** ont augmenté de 11,2%, à 1 495 millions d'euros, portées par la croissance dans l'ensemble des régions et par une séquence favorable des stocks dans les canaux de distribution de l'ordre de 40 millions d'euros. Cette performance intègre un effet prix favorable de 6,6 points de pourcentage (ppt). Les cessions de produits non-stratégiques ont eu un impact de -1,5 ppt au premier trimestre principalement sur la catégorie "Autres/produits non-stratégiques". La croissance organique des ventes de de la Santé Grand Public a ainsi été de 12,7% au premier trimestre.

Aux **États-Unis**, les ventes de la Santé Grand Public ont augmenté de 14,5%, à 371 millions d'euros, tirées par les catégories Santé Digestive, Allergie et Hygiène personnelle et intègrent une séquence favorable des stocks dans les canaux de distribution.

En **Europe**, les ventes de la Santé Grand Public au premier trimestre ont augmenté de 11,6%, à 448 millions d'euros, reflétant principalement une croissance à deux chiffres des catégories Toux et Rhume et Santé Digestive et Allergie.

Dans le **Reste du Monde**, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier trimestre a augmenté de 9,2%, à 676 millions d'euros, soutenu par la croissance à deux chiffres des catégories Santé Digestive, Douleur et Allergie et intègrent une séquence favorable des stocks dans les canaux de distribution.

Résultat opérationnel des activités Santé Grand Public

Conformément à l'évolution de la structure autonome de CHC au sein de Sanofi, le segment CHC reflète désormais les activités totalement intégrées de R&D, de production et d'approvisionnement, ainsi que les fonctions supports.

Au premier trimestre, le **résultat opérationnel des activités** Santé Grand Public a augmenté de 0,6% (+2,4%% à TCC), à 534 millions d'euros, reflétant une forte croissance des ventes en partie soutenue par un effet stock dans les canaux de distribution compensée par des plus-values de cessions de produits non stratégiques moins élevées qu'au premier trimestre 2022 ainsi qu'une croissance des frais de R&D (+29,3%) lié à une séquence des projets et une hausse des coûts liés à sa structure autonome au sein de Sanofi. Le ratio de résultat opérationnel des activités sur chiffre d'affaires a baissé de 3,5 pts à 35,7% (36,1% à TCC) par rapport au premier trimestre 2022.

Mise à jour de la stratégie de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise au terme du premier trimestre 2022

Accès aux soins

Sanofi s'associe au ministère de la Santé du Ghana pour améliorer l'accès aux soins du diabète

Afin de créer des solutions adaptées au contexte local, Sanofi lance un nouveau modèle d'affaires dans certains pays à revenu faible ou intermédiaire pour améliorer l'accès aux soins du diabète. Les pays sont choisis en fonction de l'engagement de leur gouvernement à lutter contre les maladies non transmissibles (MNT), de la priorité accordée au diabète dans leur programme de santé et de l'intérêt du gouvernement à incorporer les insulines analogues, récemment incluses dans la liste modèle de l'OMS des médicaments essentiels (LME).

Ces partenariats innovants avec les autorités de santé fourniront une première structure, qui permettra ensuite de développer le programme dans le pays pilote et de l'étendre à d'autres pays au cours des trois à cinq prochaines années. En déployant ce nouveau modèle d'affaires, nous avons pour objectif d'améliorer la vie de 190 000 personnes atteintes de diabète de type 1 ou de type 2 au cours des cinq prochaines années.

Le partenariat récemment signé entre le Ghana et Sanofi, mis en œuvre par l'entité commerciale Médecine Générale de Sanofi, en étroite collaboration avec le ministère de la santé du Ghana et d'autres parties prenantes et partenaires, comprend des insulines analogues de haute qualité à un prix abordable (désormais incluses dans la LME de l'OMS), la sensibilisation des patients, la formation des professionnels de la santé, des centres de soins régionaux et le développement de solutions numériques.

Sanofi plafonne le prix de son insuline à 35 dollars aux États-Unis.

Sanofi a annoncé qu'il allait réduire de 78 % le prix de vente de Lantus® (insuline glargine injectable), son insuline la plus prescrite aux États-Unis. L'entreprise fixera également un plafond de 35 dollars sur le reste à charge de Lantus® tous les patients qui bénéficient d'une assurance santé, soulignant ainsi son engagement de longue date de garantir un accès abordable aux médicaments. Ces mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2024.

Sanofi continuera à proposer différents programmes pour garantir l'accès et l'accessibilité financière aux patients en fonction de leur situation en matière d'assurance santé. Notre gamme de programmes innovants comprend :

- 100 % des assurés sont éligibles aux programmes d'aide au paiement du reste à charge de Sanofi, indépendamment de leur revenu ou de leur régime d'assurance. En 2022, ces programmes ont permis à la majorité des patients participants de limiter leur dépenses à 15 dollars ou moins pour leurs médicaments contre le diabète, pour un approvisionnement de 30 jours.
- 100 % des personnes non assurées sont éligibles au programme d'économies Insulins Valyou - quel que soit leur niveau de revenu - ce qui leur permet d'acheter une ou plusieurs insulines Sanofi à 35 dollars pour un approvisionnement de 30 jours.
- Nous fournissons également des médicaments gratuits aux patients qualifiés à revenu faible ou moyen dans le cadre du programme Sanofi Patient Connection. Certaines personnes confrontées à des difficultés financières inattendues peuvent bénéficier d'un approvisionnement unique et immédiat d'un mois de leur médicament Sanofi en attendant que leur demande soit traitée.

Pour en savoir plus sur l'approche transparente de Sanofi en matière de prix aux États-Unis, consultez notre rapport 2023 sur les prix aux États-Unis.

Un Million de Conversations

Un Million de Conversations est une initiative mondiale de Sanofi visant à renforcer la confiance des personnes sous-représentées, stéréotypées ou discriminées envers le monde de la santé. Plus particulièrement les groupes ethniques minoritaires, les femmes, les personnes en situation de handicap et celles identifiées comme LGBTQ+. Sanofi souhaite contribuer à la formation de la prochaine nouvelle génération des acteurs de la santé afin qu'elle reflète la diversité de nos sociétés.

En partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier, la bourse Sanofi NextGen identifiera chaque année jusqu'à 100 nouveaux étudiants talentueux issus de communautés sous représentées, stéréotypées ou discriminées. Les boursiers sélectionnés recevront un financement qui couvrira une partie de leurs frais universitaires et frais de vie. Ils bénéficieront également de tutorats dédiés au leadership, d'un soutien au développement, d'un mentorat, d'offres de stages et d'une possible offre d'emploi une fois leur diplôme obtenu.

Environnement

SBTI valide l'objectif de zéro émission nette en 2045 et le nouvel objectif de réduction du scope 3 de Sanofi

Sanofi a annoncé au quatrième trimestre 2022 qu'elle accélérerait ses efforts pour lutter contre le changement climatique et a désormais l'intention d'atteindre le zéro émission nette dans toutes ses activités (scopes 1 et 2) et dans l'ensemble de sa chaîne de valeur (scope 3) en 2045. Cet objectif a été validé par le SBTi, de même que l'objectif actualisé de réduction des émissions de gaz à effet de serre (scope 3) de -30% d'ici 2030 par rapport à notre référence de 2019.

Sanofi définit le zéro émission nette comme le fait d'atteindre un niveau de réduction des émissions de sa chaîne de valeur cohérente avec l'ampleur de la réduction nécessaire pour arriver au net zéro mondial prévu par les trajectoires de 1,5 °C, et de neutraliser l'impact de toute émission résiduelle en supprimant de manière permanente un volume équivalent de CO₂.

Sanofi a inauguré son premier parc photovoltaïque en autoconsommation sur son site de Montpellier en France.

Sanofi et EDF ENR ont inauguré un nouveau parc photovoltaïque de 3,3 hectares sur le site de recherche et développement de Sanofi à Montpellier. L'électricité produite depuis février 2023 est entièrement autoconsommée par le site.

Avec une production annuelle d'électricité de 5 490 MWh, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 4 000 habitants, ce parc photovoltaïque, qui sera complété par une centrale au sol en 2024, couvre 17,5 % des besoins annuels en électricité du site. Le reste de ces besoins est couvert par un approvisionnement en électricité 100% renouvelable.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de notre ambition plus large d'utiliser une électricité 100 % renouvelable d'ici 2030 dans le monde entier. Outre le site de Montpellier, d'autres installations de centrales solaires à grande échelle sont prévues en France, sur le site d'Aramon en juillet 2023, sur le site d'Ambarès en 2024 et sur le site de Sisteron dans un avenir proche. Des centrales similaires sont déjà en fonctionnement sur les sites de Virginia en Australie, Goa en Inde et Scoppito en Italie.

Notations ESG

Voici les derniers classements ESG de Sanofi :

SCORE	86/100	21.5 Medium risk	71/100	A	Climate Change: A Water: A-	B	4.3/5	3.47/5	64/100
	New rating done in 2022	▼ 21.2	▲ 70/100	= A	= ▼ A/A	= B	▲ 4.2/5	= 3.47/5	▲ 62/100
	One of the highest scores across all sectors globally 80 points for its solid fundamentals & strong preparedness opinion of 6 points	11 th among 433 pharmaceutical companies	Percentile of 97 within 156 scored companies in the industry	Within the top 6 highest rated pharmaceutical companies	Leading position	1 st decile of the 476 companies in the industry	With very high rating across the 3 pillars ESG	Top 10 company	1 st pharmaceutical company out of 57 Score in progress since 2018

▲ Vs previous rating

Scores assigned by the rating agencies are not equivalent.

Résultats financiers du premier trimestre 2023

Résultat net des activités³

Au premier trimestre, Sanofi a enregistré un **chiffre d'affaires** de 10 222 millions d'euros, en hausse de 5,7% (5,5% à TCC).

Au premier trimestre, les **autres revenus** ont augmenté de 69,1% (+61,7% à TCC) pour s'établir à 641 millions d'euros, reflétant notamment la hausse des ventes de produits non-Sanofi distribués par VaxServe (+30,8% à TCC, à 390 millions d'euros), des revenus liés au vaccin COVID-19 (62 millions d'euros) ainsi qu'une séquence favorable.

La **marge brute** du premier trimestre a enregistré une hausse de 8,5% (+8,1% à TCC), à 7 784 millions d'euros. Le ratio de marge brute a augmenté de 1,9 points de pourcentage, à 76,1% par rapport au premier trimestre 2022. Cette augmentation reflète principalement l'amélioration du ratio de marge brute de l'activité Biopharma (de 75,2% à 77,7%) grâce à un mix produit favorable et à la déconsolidation d'EUROAPI. Le ratio de marge brute de la Santé Grand Public a augmenté de 0,4 point de pourcentage à 67,0%.

Au premier trimestre, les dépenses de **Recherche et Développement** (R&D) ont augmenté de 5,0% (+3,9% à TCC), à 1 563 millions d'euros, reflétant une augmentation des dépenses dans les vaccins et notamment le Centre d'Excellence ARNm.

Au premier trimestre, les **frais commerciaux et généraux** ont augmenté de 9,6%, à 2 607 millions d'euros. À TCC, les frais commerciaux et généraux sont en croissance de 8,7%, reflétant l'augmentation des investissements commerciaux et les coûts de lancement en Médecine de Spécialités, ainsi que la poursuite des investissements dans la Santé Grand Public. Au premier trimestre, le ratio frais commerciaux et généraux sur chiffre d'affaires a été de 25,5%, soit une augmentation de 0,9 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2022.

Au premier trimestre, les **dépenses opérationnelles** se sont élevées à 4 170 millions d'euros (+7,8%, et +6,9% à TCC).

Au premier trimestre, les **autres produits d'exploitation nets de charge** ont représenté une charge de 304 millions d'euros (contre une charge de 265 millions d'euros au premier trimestre 2022). Au premier trimestre, cette ligne comprend une charge de 674 millions d'euros (contre une charge de 477 millions d'euros au premier trimestre 2022) correspondant au partage des profits de l'Alliance avec Regeneron sur les anticorps monoclonaux, à la quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron liée aux coûts de développement (qui a augmenté de 10 % à 20 % depuis le 1er avril 2022), ainsi qu'au remboursement des dépenses de commercialisation encourues par Regeneron. Au premier trimestre, cette ligne comprenait également 307 millions d'euros de plus-values nettes de cessions liées à la rationalisation du portefeuille contre 232 millions d'euros à la même période de 2022.

Au premier trimestre, la contribution des **sociétés mises en équivalence** a été respectivement de 33 millions d'euros contre 30 millions pour la période comparable de 2022 et inclut la part des profits générés par Vaxelis®.

Au premier trimestre, le **résultat opérationnel des activités³** a progressé de 8,7%, à 3 333 millions d'euros (+9,3% à TCC). Le ratio du résultat opérationnel des activités sur chiffre d'affaires a progressé de 0,9 points de pourcentage à 32,6%.

Les **charges financières nettes de produits** se sont établies à -7 millions d'euros au premier trimestre contre -78 millions d'euros pour la période comparable de 2022 et ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt court terme sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au premier trimestre, le **taux d'imposition effectif** a été stable à 19,0% par rapport au premier trimestre 2022. Sanofi s'attend à ce que son taux d'imposition effectif soit d'environ 19% en 2023.

Au premier trimestre, le **résultat net des activités³** s'est établi à 2 699 millions d'euros, en hausse de 11,3% et de 11,9% à TCC. Le ratio résultat net des activités sur chiffre d'affaires a augmenté de 1,3 points de pourcentage à 26,4% par rapport au premier trimestre de 2022.

Au premier trimestre 2022, le **bénéfice net par action** (BNPA) **des activités³** a atteint 2,16 euros, soit une augmentation de 11,3% (+11,9% à TCC). Le nombre moyen d'actions en circulation a été de 1 249,3 millions contre 1 249,2 millions au premier trimestre 2022.

Passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités (voir Annexe 4)

Au premier trimestre 2023, le résultat net IFRS a été de 1 995 millions d'euros. Les principaux éléments exclus du résultat net des activités sont :

³ Voir l'Annexe 3 pour le compte de résultats consolidés du premier trimestre 2023; voir l'Annexe 7 pour les définitions des indicateurs financiers et l'Annexe 4 pour le passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités.

- Une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles de 489 millions d'euros, liée d'une part à la mise à leur juste valeur lors de l'acquisition de sociétés (principalement, Bioverativ pour un montant de 152 millions d'euros, Genzyme pour un montant de 107 millions d'euros, l'activité Santé Grand Public de Boehringer Ingelheim pour 48 millions d'euros, Ablynx pour 42 millions d'euros et Kadmon pour 39 millions d'euros) et d'autre part aux immobilisations incorporelles acquises (licences/produits, pour un montant de 30 millions d'euros). Ces éléments n'ont pas d'impact sur la trésorerie de Sanofi.
- 240 millions d'euros de coûts de restructuration et assimilés principalement liés aux initiatives de simplification.
- Les autres gains et pertes, litiges correspondant à une charge de 88 millions d'euros incluant principalement des coûts liés au règlement d'un litige avec des actionnaires de Bioverativ.
- 168 millions d'euros d'impact fiscal lié aux éléments susmentionnés, dont 94 millions d'euros d'impôts différés liés à la charge d'amortissement et de dépréciation des immobilisations incorporelles, 49 millions d'euros liés aux coûts de restructuration et assimilés (voir Annexe 4).

Allocation du capital

Au premier trimestre 2023, le « cash flow » avant restructurations, acquisitions et cessions, a baissé de 12,2 % à 1 754 millions d'euros après prise en compte d'une variation du besoin en fonds de roulement de -627 millions d'euros et des acquisitions d'immobilisations corporelles de -447 millions d'euros. En intégrant des acquisitions⁴ (-292 millions d'euros), des produits de cessions d'actifs⁴ (408 millions d'euros) et les paiements liés aux restructurations et assimilées (-333 millions d'euros), le « **cash flow libre**⁵ » a baissé de 10,0 % à 1 537 millions d'euros. La dette nette a baissé de 6 437 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 5 305 millions d'euros au 31 mars 2023 (montant net de 12 064 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie).

⁴ N'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

⁵ Le cash flow libre est un indicateur non-GAAP (voir définition à l'Annexe 7).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que les pandémies ou toute autre crise mondiale pourraient avoir sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2022 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2022 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Annexes

- Annexe 1: Premier trimestre 2023 – Chiffre d'affaires consolidé par GBU, par franchise, par produit et zone géographique
- Annexe 2: Résultat net des activités du premier trimestre 2023
- Annexe 3: Compte de résultats consolidés du premier trimestre 2023
- Annexe 4: Passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités
- Annexe 5: Variation de l'endettement net
- Annexe 6 Sensibilité aux devises
- Annexe 7: Définitions des indicateurs non-GAAP
- Annexe 8 Tableau de bord RSE

Relations médias

Sandrine Guendoul | + 33 6 25 09 14 25 | sandrine.guendoul@sanofi.com

Nicolas Obrist | + 33 6 77 21 27 55 | nicolas.obrist@sanofi.com

Victor Rouault | + 33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com

Sally Bain | + 1 617 834 6026 | sally.bain@sanofi.com

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Relations investisseurs

Eva Schaefer-Jansen | + 33 7 86 80 56 39 | eva.schaefer-jansen@sanofi.com

Arnaud Delépine | + 33 6 73 69 36 93 | arnaud.delepine@sanofi.com

Corentine Driancourt | + 33 6 40 56 92 21 | corentine.driancourt@sanofi.com

Felix Lauscher | + 1 908 612 7239 | felix.lauscher@sanofi.com

Nathalie Pham | + 33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com

Tarik Elgoutni | + 1 617 710 3587 | Tarik.Elgoutni@sanofi.com

Annexe 1: Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 par entité opérationnelle mondiale, franchise, région et produit

T1 2023 (en million d'euros)2	Total chiffre d'affaires	Var. TCC	Var. Publiée	Etats- Unis	Var. TCC	Europe	Var. TCC	Reste du monde	Var. TCC
Dupixent	2 316	+39,7%	+43,5%	1 759	+43,3%	277	+32,2%	280	+27,8%
Aubagio	419	-16,9%	-14,7%	273	-20,7%	120	-8,3%	26	-13,3%
Myozyme	228	-3,0%	-3,0%	69	-19,5%	95	-6,8%	64	+32,0%
Fabrazyme	246	+11,8%	+11,8%	123	+12,4%	62	+8,6%	61	+14,0%
Cerezyme	196	+26,7%	+18,8%	47	0,0%	60	0,0%	89	+73,3%
Eloctate	118	-15,9%	-14,5%	85	-25,0%	—	0,0%	33	+16,7%
Alprolix	125	+12,0%	+15,7%	107	+10,9%	—	0,0%	18	+18,8%
Nexviazyme/Nexviadzyme	81	+163,3%	+170,0%	56	+107,7%	17	+1600,0%	8	+166,7%
Jevtana	79	-21,4%	-19,4%	55	-22,1%	4	-63,6%	20	+5,3%
Sarclisa	87	+33,8%	+33,8%	37	+40,0%	28	+27,3%	22	+33,3%
Kevzara	73	-23,2%	-23,2%	36	-32,0%	27	-3,6%	10	-29,4%
Cerdelga	73	+7,5%	+9,0%	40	+8,3%	29	+7,4%	4	0,0%
Aldurazyme	78	+14,5%	+13,0%	18	+30,8%	21	-12,5%	39	+28,1%
Cablivi	58	+23,9%	+26,1%	28	+18,2%	27	+17,4%	3	+300,0%
Fasturtec	45	+10,0%	+12,5%	27	+8,3%	13	+8,3%	5	+25,0%
Enjaymo	16	+1500,0%	+1500,0%	9	+700,0%	1	0,0%	6	0,0%
Xenpозyme	18	+1700,0%	+1700,0%	10	0,0%	8	+700,0%	—	0,0%
Autres	31	-61,4%	-62,7%	5	-54,5%	6	-85,0%	20	-34,4%
Médecine de spécialités	4 288	+18,3%	+20,2%	2 785	+20,4%	795	+6,2%	708	+25,3%
Toujeo	289	+4,4%	+5,5%	65	+6,9%	109	+5,8%	115	+1,8%
Lovenox	323	-11,9%	-14,3%	4	-20,0%	174	-4,3%	145	-19,3%
Plavix	236	-6,5%	-9,6%	2	-33,3%	24	-7,7%	210	-6,0%
Thymoglobulin	109	+11,3%	+12,4%	69	+17,9%	10	+25,0%	30	-3,0%
Multaq	84	-6,9%	-3,4%	76	-6,4%	3	-40,0%	5	+25,0%
Praluent	98	+42,0%	+42,0%	(1)	0,0%	71	+34,0%	28	+75,0%
Rezurock	67	+56,1%	+63,4%	66	+53,7%	1	0,0%	—	0,0%
Mozobil	67	+13,8%	+15,5%	42	+29,0%	17	+20,0%	8	-33,3%
Soliqua/iGlarLixi	63	+15,1%	+18,9%	32	+3,3%	8	+12,5%	23	+40,0%
Autres produits stratégiques	281	+1,1%	+1,4%	36	-15,4%	99	+4,2%	146	+3,5%
Produits Stratégiques	1 617	+1,6%	+1,4%	391	+9,4%	516	+4,6%	710	-3,8%
Lantus	447	-32,6%	-33,4%	132	-39,4%	96	-13,4%	219	-34,8%
Aprovel	110	-12,0%	-12,0%	1	0,0%	20	-4,8%	89	-13,6%
Autres produits non stratégiques	963	-14,4%	-17,1%	64	-33,7%	256	-13,7%	643	-12,3%
Produits Non Stratégiques	1 520	-20,5%	-22,4%	197	-37,5%	372	-13,2%	951	-18,8%
Ventes Industrielles	135	-27,5%	-25,8%	1	-90,0%	127	-26,2%	7	+75,0%
Médecine Générale	3 272	-11,4%	-12,4%	589	-13,9%	1 015	-7,1%	1 668	-12,9%
Vaccins contre la grippe	63	+6,1%	-4,5%	6	-50,0%	5	+25,0%	52	+18,0%
Vaccins Polio / Petussis / HIB	537	-11,3%	-12,4%	129	-0,8%	71	-7,7%	337	-15,1%
Vaccins Méningite, voyageurs et endémiques	249	+16,7%	+18,6%	101	-2,0%	34	+78,9%	114	+23,9%
Vaccins Rappel	124	+11,9%	+13,8%	67	+20,8%	37	+19,4%	20	-16,0%
Vaccins	1 167	+15,2%	+14,4%	324	+1,6%	318	+139,8%	525	-6,2%
Biopharma	8 727	+4,6%	+4,9%	3 698	+11,5%	2 128	+7,8%	2 901	-4,4%
Allergie	276	+17,0%	+17,4%	162	+18,3%	23	+41,2%	91	+10,3%
Toux et rhume	145	+22,3%	+19,8%	—	0,0%	94	+43,9%	51	-3,6%
Douleur	306	+4,7%	+3,7%	45	-6,5%	138	+2,2%	123	+12,3%
Santé Digestive	425	+21,5%	+18,7%	41	+34,5%	144	+14,1%	240	+24,4%
Bien-être physique et mental	154	-2,6%	-1,3%	13	+8,3%	36	-10,0%	105	-1,0%
Hygiène personnelle	150	+12,3%	+15,4%	114	+14,6%	—	-100,0%	36	+9,1%
Autres	39	-32,2%	-33,9%	(4)	+25,0%	13	-26,3%	30	-29,5%
Santé Grand Public	1 495	+11,2%	+10,4%	371	+14,5%	448	+11,6%	676	+9,2%
Total Sanofi	10 222	+5,5%	+5,7%	4 069	+11,8%	2 576	+8,4%	3 577	-2,1%

Annexe 2: Résultat net des activités

1er trimestre 2023	Biopharma			Santé Grand Public			Autres			Total Groupe		
En millions d'euros	T1 2023	T1 2022	Var	T1 2023	T1 2022	Var	T1 2023	T1 2022	Var	T1 2023	T1 2022	Var
Chiffre d'affaires	8 727	8 320	4,9 %	1 495	1 354	10,4 %	—	—	— %	10 222	9 674	5,7 %
Autres revenus	626	365	71,5 %	15	14	7,1 %	—	—	— %	641	379	69,1 %
Coût des ventes	(2 569)	(2 428)	5,8 %	(508)	(466)	9,0 %	(2)	16	-112,5 %	(3 079)	(2 878)	7,0 %
En % du chiffre d'affaires	(29,4 %)	(29,2 %)		(34,0 %)	(34,4 %)					(30,1 %)	(29,7 %)	
Marge brute	6 784	6 257	8,4 %	1 002	902	11,1 %	(2)	16	-112,5 %	7 784	7 175	8,5 %
En % du chiffre d'affaires	77,7 %	75,2 %		67,0 %	66,6 %					76,1 %	74,2 %	
Frais de recherche et développement	(1 510)	(1 451)	4,1 %	(53)	(41)	29,3 %	—	3	-100,0 %	(1 563)	(1 489)	5,0 %
En % du chiffre d'affaires	(17,3 %)	(17,4 %)		(3,5 %)	(3,0 %)					(15,3 %)	(15,4 %)	
Frais commerciaux et généraux	(2 124)	(1 936)	9,7 %	(484)	(447)	8,3 %	1	4	-75,0 %	(2 607)	(2 379)	9,6 %
En % du chiffre d'affaires	(24,3 %)	(23,3 %)		(32,4 %)	(33,0 %)					(25,5 %)	(24,6 %)	
Autres produits et charges d'exploitation	(386)	(413)		71	123		11	25		(304)	(265)	
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence*	30	30		3	—		—	—		33	30	
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(5)	(1)		(5)	(6)		—	—		(10)	(7)	
Résultat opérationnel des activités	2 789	2 486	12,2 %	534	531	0,6 %	10	48	-79,2 %	3 333	3 065	8,7 %
En % du chiffre d'affaires	32,0 %	29,9 %		35,7 %	39,2 %					32,6 %	31,7 %	
Produits et charges financiers										(7)	(78)	
Charges d'impôts										(627)	(563)	
Taux d'impôts**										19,0 %	19,0 %	
Résultat net des activités										2 699	2 424	11,3 %
En % du chiffre d'affaires										26,4 %	25,1 %	
Résultat net des activités par Action (en euros)***										2,16	1,94	11,3 %

* Net d'impôts.

** Déterminé sur la base du résultat des activités avant impôts, mises en équivalence et intérêts non contrôlant.

*** Calculé sur un nombre moyen d'actions en circulation de 1 249 3 millions au premier trimestre 2023 et 1 249,2 millions au premier trimestre 2022.

Annexe 3: Compte de résultats consolidés

En millions d'euros	T1 2023	T1 2022
Chiffre d'affaires	10 222	9 674
Autres revenus	641	379
Coût des ventes	(3 079)	(2 880)
Marge brute	7 784	7 173
Frais de recherche et développement	(1 563)	(1 489)
Frais commerciaux et généraux	(2 607)	(2 379)
Autres produits d'exploitation	436	390
Autres charges d'exploitation	(740)	(655)
Amortissements des incorporels	(489)	(449)
Dépréciations des incorporels	(15)	(5)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(15)	4
Coûts de restructuration et assimilés	(240)	(175)
Autres gains et pertes, et litiges	(88)	(18)
Résultat opérationnel	2 463	2 397
Charges financières	(168)	(88)
Produits financiers	161	10
Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence	2 456	2 319
Charges d'impôts	(459)	(332)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	30
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 009	2 017
Part des Intérêts Non Contrôlants	14	8
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	1 995	2 009
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 249,3	1 249,2
Bénéfice net par action (en euros)	1,60	1,61

Annexe 4: Passage du résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires de Sanofi au résultat net des activités

En millions d'euros	T1 2023	T1 2022
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	1 995	2 009
Amortissement des incorporels ⁽¹⁾	489	449
Dépréciation des incorporels	15	5
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	19	(3)
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	—	3
Coûts de restructuration et assimilés	240	175
Autres gains et pertes, et litiges	88	18
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus:	(168)	(232)
<i>liés aux amortissements et dépréciations des incorporels</i>	(94)	(96)
<i>liés aux ajustements de la juste valeur des compléments de prix</i>	(5)	(7)
<i>liés aux coûts de restructuration et assimilés</i>	(49)	(46)
<i>autres effets d'impôts</i>	(20)	(83)
Autres éléments	21	—
Résultat net des activités	2 699	2 424
Bénéfice net IFRS par action ⁽²⁾ (en euros)	1,60	1,61

(1) Dont charge d'amortissement liée à l'impact de la comptabilisation des regroupements d'entreprises : 459 millions d'euros au premier trimestre 2023 et 420 millions d'euros au premier trimestre 2022.

(2) Calculé sur un nombre moyen d'actions en circulation de 1 249,3 millions au premier trimestre 2023 et 1 249,2 millions au premier trimestre 2022.

Annexe 5 : Variation de l'endettement net

En millions d'euros	T1 2023	T1 2022
Résultat net des activités	2 699	2 424
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et logiciels	370	361
Autres éléments	(241)	37
Marge brute d'autofinancement	2 828	2 822
Variation du besoin en fonds de roulement	(627)	(468)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(447)	(356)
Cash-flow libre avant coûts de restructuration, acquisitions et cessions	1 754	1 998
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme ⁽¹⁾	(292)	(277)
Coûts de restructuration et assimilés	(333)	(361)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ⁽¹⁾	408	347
Cash-flow libre	1 537	1 707
Acquisitions de titres, dette nette incluse ⁽²⁾	—	(823)
Augmentation de capital Sanofi	16	13
Acquisition d'actions propres	(363)	(360)
Autres éléments	(58)	14
Variation de la dette nette	1 132	551
Dette nette à l'ouverture	6 437	9 983
Dette nette à la clôture	5 305	9 432

(1) Cash-flow libre incluant les acquisitions et cessions n'excédant pas 500M€ par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

(2) Inclut les transactions supérieures à 500M€ par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

Annexe 6 : Sensibilité aux devises

Sensibilité aux devises du BNPA des activités 2023

Devises	Variation	Sensibilité du BNPA des activités
Dollar U.S.	+0.05USD/EUR	-EUR 0,17
Yen japonais	+5 JPY/EUR	-EUR 0,02
Yuan chinois	+0.2CNY/EUR	-EUR 0,03
Real brésilien	+0.4BRL/EUR	-EUR 0,02
Rouble russe	+10RUB/EUR	-EUR 0,02

Chiffre d'affaires du T1 2023 : Exposition aux devises

Devises	T4 2022
US \$	41,1 %
Euro €	22,0 %
Yuan chinois	6,7 %
Yen japonais	3,9 %
Real brésilien	2,8 %
Rouble russe	1,5 %
Peso mexicain	1,4 %
\$ australien	1,3 %
\$ canadien	1,1 %
Livre Sterling	1,1 %
Autres	17,1 %

Taux de change moyens

	T1 2022	T1 2023	Change
€/\$	1,123	1,073	-4,4 %
€/Yen	130,473	142,049	+8,9 %
€/Yuan	7,135	7,349	+3,0 %
€/Real	5,883	5,575	-5,2 %
€/Rouble	97,949	78,351	-20,0 %

Annexe 7: Définitions des indicateurs financiers non-GAAP

Chiffre d'affaires de Sanofi à taux de change constants (TCC)

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à taux de change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

Tableau de passage du chiffre d'affaires publié de Sanofi au chiffre d'affaires à taux de change constants au premier trimestre 2023

En millions d'euros	T1 2023
Chiffre d'affaires	10 222
Impact de l'écart de conversion	16
Chiffre d'affaires à taux de change constants (TCC)	10 206

Résultat net des activités

Sanofi publie un important indicateur non-GAAP, le « Résultat net des activités ». Le Résultat net des activités correspond au Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires de Sanofi avant :

- amortissement des incorporels,
- dépréciation des incorporels,
- ajustement de la juste valeur des compléments de prix liés à des regroupements d'entreprises ou à des cessions,
- charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks,
- autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence),
- coûts de restructuration et assimilés⁽¹⁾,
- autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations⁽¹⁾),
- coûts ou provisions sur litiges⁽¹⁾,
- paiements initiaux et d'étapes réglementaires comptabilisés en Autres produits d'exploitation, liés à des opérations ne relevant pas de l'activité ordinaire de Sanofi,
- quote-part de société mise en équivalence à l'exception des coentreprises et des entreprises associées avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat stratégique,
- effets fiscaux sur les éléments ci-dessus ainsi que les impacts des litiges fiscaux majeurs,
- la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments ci-dessus.

⁽¹⁾ Présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé **Coûts de restructuration et assimilés** et **Autres gains et pertes, litiges** (voir notes B.19. et B.20. aux états financiers consolidés).

« Cash flow » libre

Le « cash flow » libre est un indicateur non IFRS suivi par la direction de l'entreprise qui fournit des informations utiles afin d'évaluer la trésorerie nette générée par les opérations du groupe et disponible pour les investissements stratégiques¹ (nets des désinvestissements¹), le remboursement de la dette nette et les paiements aux actionnaires. Le « cash flow » libre est déterminé à partir du résultat net des activités après prise en compte des amortissements et dépréciations, des résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus, des plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants, de la variation des provisions (incluant celles pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi), des impôts différés, et du coût lié aux paiements en actions et des autres éléments sans impact sur la trésorerie. Il inclut également les variations du besoin en fonds de roulement, les acquisitions d'immobilisations corporelles et autres acquisitions² net des produits de cessions d'actifs² et les paiements liés aux restructurations et assimilées. Le « cash flow » libre n'est pas défini par les normes IFRS et ne remplace pas l'indicateur IFRS du flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

¹ Montant supérieur à 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

² Montant n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

Annexe 8: Tableau de bord RSE

Accès aux soins		
Sanofi Global Health Unit		
	T1 2022	T1 2023
Maladies non transmissibles	<ul style="list-style-type: none"> • 46 300 patients traités • 12 pays 	<ul style="list-style-type: none"> • 54 396 patients traités • 19 pays
Malaria	<ul style="list-style-type: none"> • 1 024 170 patients traités 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 725 117 patients traités
Tuberculose	<ul style="list-style-type: none"> • 35 094 patients traités 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 022 patients traités
Dons de flacons contre les maladies rares		
	T1 2022	T1 2023
# Patients traités	998	1 065
# Flacons donnés	22 682	21 542
Plan d'accès Global		
	T4 2022	T1 2023
# de plans d'accès	Plan d'accès débutés pour 2 produits	Plan d'accès débutés ou en cours pour 6 produits

R&D pour les besoins médicaux non-satisfaits		
Eradiquer la Polio		
	T1 2022	T1 2023
# Doses VPI délivrées (<i>Vaccin antipoliomyélitique inactivé</i>)	16 millions de doses VPI délivrées à UNICEF pour les pays GAVI	7 millions de doses VPI délivrées à UNICEF pour les pays GAVI
Eliminer la maladie du sommeil		
	Exercice 2021	Exercice 2022
# Patients testés	2 millions	Données mise à jour annuellement à T2 2023
# Patients traités	805	
Développer des médicaments innovants contre les cancers de l'enfant		
	T4 2022	T1 2023
# actifs identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • 1 étude préclinique complétée • 1 actif en préparation du protocole pour l'étude clinique • 1 actif identifié pour le développement clinique 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 actifs en préparation du protocole pour l'étude clinique

Une planète saine

Vaccins à seringues sans blisters		
	Exercice 2022	Exercice 2023
% vaccins à seringues sans blisters produits	33 %	Données mise à jour annuellement à T4 2023
Eco-conception		
	T4 2022	T1 2023
# d'analyses de cycle de vie (ACV) depuis 2021	7 ACVs complétées et 1 nouvelle commencée Logiciel sur l'éco-conception lancé	7 ACVs complétées et 4 nouvelles commencées (nouveaux produits et produits commercialisés)
Emissions scope 1 & 2		
	T4 2022	T1 2023
Réduction des émissions de gaz à effet de serre vs 2019 %	(29.4)%	(30.5)%
Electricité d'origine renouvelable		
	T4 2022	T1 2023
% électricité d'origine renouvelable sur la consommation électrique totale	62,0 %	62,6 %
Flotte neutre en carbone		
	T4 2022	T1 2023
% flotte neutre sur la flotte totale	34,1 %	34,9 %

Inclusion et la diversité de ses collaborateurs et communautés

Une communauté de leader représentative de la société		
	T4 2022	T1 2023
% de femmes	37,2% de nos executives 41,7% de nos seniors leaders	37,5% de nos executives 42,1% de nos seniors leaders
Engagement social et économique		
	T4 2022	T1 2023
# volontaires	4 975 volontaires	Données mises à jour à T2 2023
# heures de volontariats	26 906 heures	
Une expérience sociétale intégrée dans le parcours de nos leaders		
	T4 2022	T1 2023
KPI	Plus de la moitié des leaders ont complété la phase initiale de eLearning	65% des leaders ont terminé la phase initiale de eLearning, 9% des leaders ont terminé le programme complet